



Commune d'Oiselay-et-Grachaux

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2023

Conseillers municipaux présents : Christelle Cuenot, René Gruhier, Michel Maschino, Lucie Baudier, Germain Bilat, François Carquigny.

Secrétaire de séance : Lucie Baudier

Conseillers excusés : Julien Olivier (donne pouvoir à Lucie Baudier), Marie-Josée Pialat (donne pouvoir à René Gruhier), Carlos Madeira Branco (donne pouvoir à Christelle Cuenot), Mylène Griset-Mesnier.

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

1. Décision Modificative n°1 – Budget Lotissement

Le Maire explique que suite à une erreur matérielle, il y a lieu d'effectuer une décision modificative budgétaire sur le budget annexe Lotissement les Vignes du Seigneur, comme suit :

- Dépense d'Investissement - Compte 3354-040 : - 300 €
- Recette d'Investissement – Compte 1641-16 : - 300 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1.

2. Cartes Avantages Jeunes 2023-2024

Le bureau information jeunes du Val de Gray propose une vente de cartes avantage jeunes via les communes.

- L'achat de la carte est de 10 € vs 8€ en N-1 sans réduction de la part de la commune à la revente.
- Si une réduction est effectuée par la commune lors de la revente, l'achat de la carte passe à 9€ vs 7 € en N-1.

Pour mémoire :

- En 2021 la carte était achetée à 7€ et revendue 6€ soit 1 € de prise en charge par la commune,
- En 2022 la carte était achetée à 7€ et revendue 3€ soit 4 € de prise en charge par la commune,

Le Maire propose pour 2023 :

L'achat de la carte par la commune à 9 €, la vente à 4 € soit 5 € de prise en charge par la commune. Ainsi l'augmentation de 2€ est équitablement répartie entre les administrés et la commune.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition. La réduction est réservée aux bénéficiaires habitants le village.

3. Régularisation contrat chaudière

Le contrat passé avec la commune pour l'entretien des chaudières ne comprend que la chaudière du site « logement Poste » mais pas celle du site « Mairie-Ecole ». La facturation fait état d'un contrat, il est nécessaire de signer ce contrat pour régularisation et paiement de la facture.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre le contrat en cours pour le site « Mairie-École » et d'annuler le contrat d'entretien de la chaudière du site « logement Poste » cette dernière n'étant pas utilisée.

4. Etude d'impact relative à la rénovation de la Mairie

Le Maire explique que, pour instruire le dossier de demande de subvention DETR « Réhabilitation extérieure de la Mairie – Ecole », la préfecture demande la réalisation d'une étude d'impact par notre conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP. Cette étude, maintenant rédigée, doit être présentée et délibérée en conseil municipal.

Le Maire présente l'étude d'impact.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, l'étude d'impact financière sur le projet de Réhabilitation extérieure de la Mairie – Ecole.

5. Modification état d'assiette et destination des coupes – exercice 2023

Il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération n°3 du 10 Novembre 2022. Le Maire rappelle que le 10/11/2022, le conseil municipal a approuvé l'état d'assiette et la destination des coupes pour l'exercice 2023.

Il convient de modifier le mode de vente pour la parcelle 4ie : « exploitation groupée par contrat bois façonné », au lieu de vente sur pied.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la modification de la délibération n°3 du 10/11/2022 comme proposé.

Points divers :

- **Réorganisation permanence** : à partir d'août 2023, les permanences ne se feront plus sur rdv le samedi matin,
- **Eclairage public GD Tours** : proposition de mettre un éclairage solaire devant l'entreprise pour la sécurité des salariés (à prévoir au budget). Les conseillers émettent un avis favorable pour la mise en place d'un éclairage solaire
- **Signalisation entrée village et hameau** : les conseillers échangent au sujet de la signalisation.
 - L'entrée du hameau est signalée par un panneau d'agglomération rectangulaire blanc bordé de rouge où il est indiqué « Grachaux » au lieu de « Hameau de Grachaux - commune d'Oiselay-et-Grachaux ». De plus, le hameau n'est pas indiqué sur la première entrée depuis la croisée de Moscou.
 - L'entrée du village est signalée par un panneau d'agglomération rectangulaire blanc bordé de rouge où il est indiqué « Oiselay » au lieu de « Oiselay-et-Grachaux »
 - ⇒ Une réflexion globale sur la signalisation est à mener. L'investissement est à inscrire au budget.
- **Avancement travaux bâtiment communal** : échafaudages enlevés la semaine prochaine. La prochaine étape concernera les extérieurs : escaliers et reconnaissance des réseaux
- **Tour des commissions** :
 - Aménagement : les filets de foot sont installés
 - Urbanisme : une commission s'est réunie pour prendre connaissance de l'estimation faite des travaux de viabilisation. La décision de prévoir les travaux à l'horizon 2025 a été prise.

Fermeture de la Mairie pour congés d'été du 10 au 23 juillet

